

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00553

**ZONE ARTISANALE SUR LA COMMUNE DE GENILAC – AVENANT N°1 AU
TRAITE DE CONCESSION AVEC LA SPL CAP METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 90

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20191219-0201905530

DATE: 07AF-PHOMAGIS :23 décembre 2019

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

ZONE ARTISANALE SUR LA COMMUNE DE GENILAC – AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION AVEC LA SPL CAP METROPOLE

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2016, le Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole a confié à la SPL Cap Métropole l'aménagement de la zone artisanale Grange Burlat sur la commune de Genilac, sous la forme d'une concession d'aménagement.

Il s'avère que, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et de sa Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine avec Saint-Etienne Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes peut soutenir le projet porté par Cap Métropole de développement économique d'une zone artisanale sur la commune de Genilac.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole demande à Cap Métropole, dans le cadre de ses missions et prérogatives d'aménageur, de solliciter la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au projet. A cet effet, Cap Métropole a en charge l'établissement du dossier de demande de subvention, la signature de la convention financière et le suivi du versement régulier de celle-ci à l'opération d'aménagement (cette subvention entrera dans les recettes du bilan de la concession). Pour ce faire, les parties conviennent d'ajuster le montant de la rémunération de l'aménageur en intégrant, aux dépenses du bilan d'opération, une rémunération forfaitaire pour le montage d'un dossier de subvention de 5 000 € HT, et une rémunération forfaitaire pour le suivi du versement des acomptes et du solde d'un montant de 2 500 € HT.

Par ailleurs, la présence de participations hors champ de la TVA dans la concession ZA Grange Burlat à Genilac conduit mécaniquement à une taxe sur les salaires pour Cap Métropole. Le Conseil d'administration de Cap Métropole réuni le 15 avril 2019 a décidé d'imputer la taxe sur les salaires aux opérations qui l'ont générée, à compter de 2018. Il est proposé d'intégrer, dès la présentation du compte-rendu d'activités à la collectivité de l'année 2019 qui aura lieu en 2020, la prise en charge de la quote-part de la taxe sur les salaires payée par Cap Métropole à l'opération ZA Grange Burlat à Genilac avec des estimations pour les années à venir. Les estimations seront progressivement remplacées par les dépenses réelles de taxe sur les salaires.

Il est donc proposé d'établir un avenant au traité de concession pour intégrer la rémunération forfaitaire pour le portage du dossier de subvention précité ainsi que la prise en charge par l'opération d'une quote-part de taxe sur les salaires qu'elle a généré pour le concessionnaire.

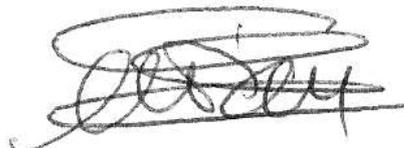
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 au traité de concession avec Cap Métropole venant modifier le montant des dépenses prévisionnelles de l'opération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant au traité de concession,**

- la dépense correspondante sera imputée à l'opération SERV 27638 – BURLA.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU